



COMMUNE DE MONTEMBOEUF
Département de la Charente - Arrondissement de Confolens

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil municipal du 23 novembre 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un le vingt-trois du mois de novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni au Centre Culturel, 29 bis Grande Rue, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TRAPATEAU, Maire de Montembœuf.

Date de convocation : 18/11/2021

Nombre de Membres en exercice :	15
---------------------------------	----

Nombre de Membres présents :	13
------------------------------	----

PRÉSENTS : M^{me} BOUCHER – M. BOURNIER – M^{me} CORBINIEN – M. DAGANAUD – M^{me} FOUQUE – M. LAURENT – M^{me} MANIERE – M. PERROCHEAU – M. SARDIN – M. TRAPATEAU – M. COLDEBOEUF – M^{me} THIMONIER – M^{me} JACQUELIN.

EXCUSÉES : M^{me} ROUGIER – M^{me} BENKISSOUS

Secrétaire de séance : M^{me} Séverine BOUCHER

M^{me} ROUGIER donne pouvoir à M. TRAPATEAU.

M^{me} BENKISSOUS donne pouvoir à M^{me} MANIERE.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Vente maison Chambonnaud – 25 Grande rue
- Décision Modificative budget Chaufferie Bois

Vente maison et grange 25 Grande Rue/ D2021_7_1

Considérant que les immeubles sis 25 Grande Rue appartiennent au domaine privé communal,

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre ces immeubles en conformité seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard,

Considérant l'offre reçue le 2 novembre 2021, d'un acheteur suite à la publicité de vente par l'agence Charente Immobilier Jarnac,

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et de définir les conditions générales de vente.

Monsieur le Maire propose la vente de l'immeuble et de la grange cadastrés AB 162 et AB 163 au prix de 125 000 € HAI (Honoraires Agence Inclus), soit 117 000 € net vendeur.

L'acheteur est M. Catala habitant actuellement dans une collectivité d'outre-mer. Il a pour projet de faire une habitation personnelle et des gîtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE l'aliénation des immeubles, cadastrés AB 162 et AB163, situés au 25 Grande Rue au prix de 125 000 € HAI (Honoraires Agence Inclus), soit 117 000 € net vendeur.
- AUTORISE Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Vote Pour : 15 – Abstention : 0 – contre : 0

Décision Modificative N°4 / D2021_7_2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le budget de la Chaufferie bois,

Considérant qu'il y a lieu de régulariser le taux de TVA du chauffage facturé aux usagers (de 5.5 % au lieu de 20%) sur les 3 dernières exercices,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021 :

- **Dépenses de fonctionnement**

673 – Titres annulés	120 000 €
----------------------	-----------
- **Recettes de fonctionnement**

778 – autres produits exceptionnels	120 000 €
-------------------------------------	-----------

Vote Pour : 15 – Abstention : 0 – contre : 0

Questions diverses

- Préparation colis : samedi 11/12 à 9h et distribution 11 et 12/12
- Séance de vaccination au centre culturel, 58 personnes inscrites vendredi 26/11. Une liste se prépare pour décembre.

Séance levée à 21h

Le Maire,

TRAPATEAU Jean-Marie



Approuvé le 29/11/2021 par les membres du Conseil Municipal après envoi pour courriel

Affiché en mairie le 29/11/2021